

communauté d'agglomération

grand
avignon

AVENANT AU CONTRAT DE VILLE DU GRAND AVIGNON 2020-2022

Protocole d'engagements
renforcés et réciproques



AVIGNON
Ville d'exception





Préambule

La loi n°2014 - 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a développé une ambition forte de l'État pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la Politique de la ville, à travers :

- **Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,**
- **Un contrat unique intégrant les dimensions, sociales, économiques et urbaines,**
- **Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,**
- **La mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,**
- **La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.**

À ce titre, les Contrats de ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation. Le Contrat de ville du Grand Avignon a ainsi pour but d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers et de susciter un nouvel élan autour des trois piliers de la loi de 2014 :

- **Cohésion sociale,**
- **Emploi et développement économique,**
- **Habitat et cadre de vie.**

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour « garantir les mêmes droits aux habitants », « favoriser l'émancipation » et « faire République » dans les quartiers de la Politique de la ville.

Les Contrats de ville ont été prorogés par la loi de finances 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Dans sa circulaire du 22 janvier dernier, le Premier ministre a demandé aux préfets d'engager la rénovation des Contrats de ville avec les collectivités afin d'inscrire les engagements de la mobilisation nationale pour chacun des contrats et territoires de la Politique de la ville.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par les signataires du Contrat de ville, dont les mesures de l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, en cohérence et en lien avec les spécificités du Grand Avignon.

Dans le cadre de la démarche initiée sur les cinq quartiers prioritaires du territoire du Grand Avignon, le protocole a pour intérêt de prioriser et de clarifier le Contrat de ville sur la base des éléments issus de l'évaluation à mi-parcours de 2017.

Documents de référence

Cet avenant, qui sera annexé au Contrat de ville, s'appuie sur plusieurs documents de référence et notamment :

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;
- La Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 ;
- Le Pacte de Dijon « *Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons* », avril 2018 ;
- La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ;
- Le Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises (PAQTE) ;
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018) ;
- L'évaluation conduite à mi-parcours du Contrat de ville (janvier 2018).

Article 1 : Identification du contrat initial

Contrat de ville – Grand Avignon - signé le 28 septembre 2015.

Article 2 : Objet de l'avenant

Cet avenant vise à apporter une **meilleure lisibilité** au Contrat de ville, de le **réviser au regard des évolutions constatées et des résultats obtenus à mi-parcours**, des **nouveaux textes et mesures adoptés**.

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques entend ainsi :

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de ville, notamment au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours ;
- Clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de ville (dans leur ambition et leur formulation) ;
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance associant les Conseils citoyens.

Cet avenant se veut synthétique, lisible et compréhensible par tous puisqu'il ne s'agit pas de réécrire le Contrat de ville. A cet égard, les modalités de gouvernance (Comité de pilotage / Comité technique / Collectivité porteuse du Contrat de ville) ont été formalisées. Elles n'ont pas vocation à être rappelées dans le présent protocole.

Article 3 : Méthodologie et calendrier d'étapes pour l'élaboration de l'Avenant

En termes de méthodologie, l'avenant a été rédigé via les étapes suivantes :

- ▶ **Courant juillet / Août 2019** : rencontre(s) technique(s) Délégué du Préfet / Chef de Projet & Équipe du Contrat de ville du Grand Avignon avec présentation général de la matrice-travail préparatoire pour adapter et compléter la matrice aux spécificités du Contrat de ville du Grand Avignon.
- ▶ **Début septembre 2019** : réunion(s) Sous-préfète chargée de mission / Élus Grand Avignon / DDCS / Chef de projet du Contrat de ville du Grand Avignon / Délégué du Préfet - présentation de la démarche globale et de l'avenant élaboré conjointement- calendrier à mettre en œuvre.
- ▶ **28 septembre 2019** : réunion départementale d'échanges en préfecture-mobilisation des Conseils citoyens avec une présentation de la démarche et mise en place de tables rondes thématiques pour recueil de propositions et avis des habitants.
- ▶ **11 décembre 2019** : 1^{er} comité technique du Contrat de ville relatif à l'Avenant du Contrat de ville du Grand Avignon.
- ▶ **Octobre - décembre 2019** : formation des Conseils citoyens renouvelés.
- ▶ **7 Janvier 2020** : réunion de concertation des Conseils citoyens du Grand Avignon.
- ▶ **8 Janvier 2020** : 2^{ème} comité technique du Contrat de ville relatif à l'Avenant du Contrat de ville du Grand Avignon.
- ▶ **14 janvier 2020** : comité de pilotage du Contrat de ville relatif à la validation de l'Avenant.

Article 4 : Priorités et enjeux de l'Avenant 2020 / 2022

a) Une approche globale de l'action publique mobilisant prioritairement les politiques de droit commun

La mobilisation des politiques publiques de droit commun est élevée en principe dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de ville. Pour rappel : « *Elle (la Politique de la Ville) mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres* ». (Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, TITRE I – Art.1).

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville, réalisée en 2017, a confirmé que la mobilisation des politiques publiques de droit commun doit impérativement être réaffirmée tant que le contrat n'a pas atteint cet objectif. Conformément au Contrat de ville initial, les signataires s'engagent à identifier, communiquer et mobiliser leurs moyens et actions de droit commun.

Les écarts de conditions de vie entre les habitants des Quartiers Politiques de la ville (PQV) et ceux des autres quartiers des territoires éligibles sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2015 et 2018.

Aussi, les thématiques prioritaires issues du Contrat de ville (jeunesse, emploi et développement économique, formation linguistique, cadre de vie, accès aux droits, santé, culture) demeurent au cœur de l'action déployée dans le cadre du protocole. Elles correspondaient en 2015 aux attentes prioritaires des habitants et ont été mises en exergue pour la plupart dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours :

- Le champ de l'éducation des enfants et des jeunes et du soutien aux familles ;
- La place des femmes et en particulier dans le domaine de l'insertion professionnelle ;
- Lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants ;
- Agir en faveur d'une vie associative et d'un renforcement des liens sociaux au sein des territoires ;
- Rechercher une plus grande mixité sociale ;
- Accompagner les opérations structurantes de renouvellement urbain ;
- Accroître la place faite à la culture ;
- Favoriser l'accès aux soins et à la santé.

b) La participation des habitants via les Conseils citoyens

« Si les Conseils citoyens ne s'occupent pas des questions qui leur tiennent à cœur, s'ils ne sont pas intégrés aux enjeux de la rénovation et du Contrat de ville, s'ils n'ont pas les moyens de leurs ambitions, ils risquent de devenir des contenants dépouillés de valeur ajoutée » (Extrait du rapport « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des Conseils citoyens » de la Commission nationale du débat public).

Jusqu'en 2022, il s'agit donc, de continuer à promouvoir le pouvoir d'agir des habitants via, notamment, les Conseils citoyens qui les représentent. L'État et les collectivités ont, ainsi, pour objectifs de travailler au fonctionnement autonome des Conseils citoyens, et à leur implication dans le Contrat de ville.

Les conseillers citoyens du Grand Avignon sont pleinement impliqués dans le suivi du Contrat de ville. Ils sont associés à toutes les phases des programmations annuelles. En tant que porte-voix de leur quartier, leur expertise d'usage est particulièrement pertinente dans ce cadre.

Il convient, donc, de poursuivre et d'approfondir cette implication dans le cadre des recommandations nationales, et plus particulièrement en renforçant le pouvoir d'agir des Conseils citoyens. Il s'agit de les orienter vers des formations spécifiques et adaptées à leurs missions, de susciter de nouvelles initiatives locales, de les soutenir à travers le fonds de participation et la structure porteuse, de continuer à les associer à la vie du Contrat de ville et de ses déclinaisons...

c) Des objectifs affinés pour une feuille de route claire et partagée

À la suite de l'évaluation à mi-parcours, des échanges intervenus entre les partenaires au niveau national et local, la stratégie 2020 - 2022 s'attache à décliner des axes d'intervention thématiques réactualisés avec une vigilance de couverture suffisante et adaptée de l'ensemble des QPV, et le cas échéant à opérer les rééquilibrages des actions en direction des QPV moins dotés.

Focus : Une attention particulière sera portée sur la nécessité d'**élargir l'action** du Contrat de ville à de **nouveaux publics**, notamment les publics isolés, les publics fragiles identifiés dans le diagnostic territorial du COMPAS : les adolescents, les jeunes adultes, et les femmes.

Les thématiques sont les suivantes :

1) Thématique Jeunesse :

► **Axe stratégique : Mener une action prioritaire envers la jeunesse : assurer le parcours des jeunes de l'éducation dès le plus jeune âge jusqu'à leur insertion.**

1.1. Déployer une cité éducative à Avignon, et développer les axes suivants sur les autres territoires du Contrat de ville :

- Conforter le rôle de l'école (en renforçant le lien avec les familles, le suivi personnalisé de l'élève dès le plus jeune âge, notamment dans le cadre des Programmes de réussite éducative d'Avignon et du Pontet) ;
- Asseoir la continuité éducative (en favorisant la socialisation précoce de l'enfant, en renforçant la continuité et la cohérence éducative, en temps et hors temps scolaire, en développant l'accompagnement à la parentalité...);
- Lutter contre le décrochage scolaire ;
- Ouvrir le champ des possibles : agir en faveur de l'ouverture des jeunes à leur environnement.

1.2. Développer des actions de proximité « hors les murs » mobilisant la jeunesse, les enfants et les parents contribuant à l'amélioration et l'appropriation du cadre de vie notamment pour les sites en renouvellement urbain.

1.3. Favoriser l'insertion et l'inclusion des jeunes en lien avec le monde économique.

1.4. Réduire les inégalités d'accès à la pratique des activités physiques et sportives, accroître l'accès au sport du public féminin, et favoriser l'accès des jeunes aux clubs sportifs.

Focus Partenaires

► **État :**

- Accompagner le dédoublement des classes de CP / CE1 en REP / REP+ (Réseau d'éducation prioritaire) ;
- Encourager la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des noyades « J'apprends à nager » ;
- Proposer des stages de 3^{ème} de qualité pour les collégiens en REP / REP+ dans le cadre de la Plateforme nationale « mon stage de 3^{ème} ».

► **CAF :**

- Favoriser l'accompagnement à la scolarité : mettre en œuvre les évolutions réglementaires pour septembre 2020 visant à améliorer la qualité de cet accompagnement ;
- Développer la Présence Éducative sur le Net (PDN).

► **Ville d'Avignon :**

- Maintenir la gratuité des activités et services liés à l'école (accueil du matin, garderie du soir, activités périscolaires) et la stabilité du prix des repas des cantines scolaires ;
- Soutenir le Programme de Réussite Educative (PRE) en lien avec la Cité Educative ;
- Continuer à accompagner les clubs Coup de Pouce Lecture et Ecriture pour les enfants scolarisés en classe de CP notamment en lien avec la Cité Educative ;
- Mettre en œuvre la convention territoriale globale en partenariat avec la CAF ;
- Maintenir la politique tarifaire des centres de loisirs municipaux pour les familles les plus modestes ;
- Participer à l'animation dans les quartiers au travers de l'opération Un Été à Avignon, des fêtes de quartier, des animations durant les vacances scolaires...
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la Cité : pérennisation du Conseil municipal des enfants, mise en place du Conseil municipal des jeunes, développement de la commission Jeunesse.

► **Ville du Pontet :**

- Mettre en œuvre la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF sur le territoire ;
- Conforter le Programme de Réussite Educative ;
- Développer le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et ses ateliers parentalité ;
- Restructurer les interventions du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) à l'horizon 2022.

2) Thématique Emploi et développement économique :

► **Axe stratégique : Favoriser l'accès à l'emploi par le soutien au développement économique des quartiers, à l'insertion professionnelle des habitants, et par le développement du lien entrepreneurial.**

2.1. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitant(e)s des Quartiers Politique de la ville et faciliter leur recrutement par les entreprises du territoire, notamment des femmes et des jeunes.

- Mettre en place un accompagnement renforcé des jeunes vers et dans l'emploi, adapté à leurs souhaits et besoins ;
- Lever les freins à l'emploi (mobilité, mode de garde, santé...) et favoriser l'employabilité des habitants, en particulier des femmes et des jeunes ;

- Mobiliser les entreprises inclusives, et les accompagner dans la définition de leurs besoins de recrutement afin qu'elles mobilisent les outils favorisant l'égalité des chances et accueillent ou recrutent des habitants des QPV ;
- Soutenir la dynamique des clauses d'insertion, notamment dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain ;
- Favoriser l'inclusion sociale en stimulant l'émergence de projet dans le numérique.

2.2. Maintenir et développer l'activité économique au sein des QPV et renforcer leur attractivité.

- Développer la formation et l'accompagnement au projet entrepreneurial des habitants, et favoriser la création et le développement d'entreprises.



Focus Partenaires

► État :

- Mettre en œuvre le Pacte pour les Quartiers de Toutes les Entreprises (PAQTE), conforter les dispositifs existants (cordées de la réussite, parrainage, tutorat, prépa-apprentissage, service civique, service volontaire européen...) et déployer le plan de 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle (favoriser l'alternance, recruter de manière non discriminatoire, acheter de manière plus responsable et inclusive...);
- Déployer le dispositif emplois francs.

► Grand Avignon :

- Appuyer et financer des projets de soutien à la création et au développement d'activités, à l'innovation, à l'insertion, l'emploi et la formation à destination des habitants des QPV.

► Pôle emploi :

- Mise en œuvre, gestion et promotion du dispositif emplois francs ;
- Pilotage de l'Equipe Emploi Insertion (EEI) ;
- Co-animation de permanences emploi dans les quartiers ;
- Mobilisation des acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) en faveur des QPV ;
- Mobilisation du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (achat de formations, mobilisation du public et consolidation des compétences clés).

► CAF :

- Développer les EAJE (Etablissement Accueil Jeunes Enfants) à Vocation et à Insertion Professionnelle (crèche VIP) dans le cadre d'un appel à projet départemental à venir.

► Ville d'Avignon :

- Contribuer au développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire en accompagnant les initiatives qui font la promotion de l'ESS et qui participent aux nouveaux modes de consommation ;
- Intégration systématique des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Accueillir des services civiques dans les services de la Ville (Médiation numérique...).

► **Ville du Pontet :**

- Soutenir l'espace Ressources et son partenariat avec les acteurs de l'emploi (conventions Pôle Emploi et Mission Locale) ;
- Maintenir la mise à disposition d'un poste de CISP (Conseiller en Insertion Socio Professionnel) auprès de la Mission locale ;
- Considérer le développement économique dans le projet « Cœur de Ville ».

3) Thématique Cadre de vie :

► **Axe Stratégique : Restaurer un cadre de vie décent et approprié par une action sur le bâti et l'espace public, et apaisé par une action sur la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.**

3.1. Mettre en œuvre la transformation des quartiers dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (Nouveau Programme de Renouvellement Urbain d'Avignon, projet cœur de ville sur Le Pontet) et accompagner les habitants au changement dans le cadre de la gestion d'attente.

3.2. Poursuivre et développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) dans l'objectif de maintenir une qualité de vie urbaine et un cadre de vie décent.

- Favoriser l'appropriation et l'occupation positive des espaces extérieurs prioritairement dans les sites en rénovation urbaine, et des actions visant à améliorer la propreté ;
- Assurer une présence humaine active qui participe de la réappropriation des territoires ;
- Optimiser l'utilisation de l'abattement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) (cf. avenants TFPB avec les bailleurs sociaux).
- Mettre en valeur les habitants et les atouts des quartiers, valoriser l'histoire et la mémoire.

3.3. Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées.

3.4. Favoriser la mixité sociale dans les Quartiers Politique de la ville, à travers notamment l'attribution des logements sociaux et une politique des loyers adaptée.

3.5. Accompagner les nouvelles mobilités notamment les modes doux et les mobilités alternatives à la voiture en cohérence avec les transformations urbaines.

3.6. Renforcer le partage d'informations entre professionnels à travers les diverses rencontres en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre l'incivilité (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

3.7. Renforcer les liens entre la préfecture / collectivités territoriales et les bailleurs sociaux pour favoriser la sécurisation de l'habitat social sur diverses thématiques (résidentialisation, mise en place et gestion de la vidéo protection...).



Focus Partenaires

► État :

- Renforcer les relations opérationnelles forces de sécurité/population, notamment dans le cadre des GPO (Groupes de Partenariat Opérationnel, en zone police) et BTC (Brigades Territoriales de Contact, en zone gendarmerie) ;
- Soutenir les actions de rapprochement forces de l'ordre / population.

► Grand Avignon :

- Assurer la mise en œuvre de la convention NPNRU avec une démarche partenariale participative tout en associant étroitement les habitants :
 - Accompagner les habitants et les rendre acteurs de cette transformation urbaine avec des temps propices aux échanges (ateliers, cafés projet, points info projet, permanences...) dans le cadre de l'animation des deux maisons des projets (fixe et itinérante) ;
 - Préfigurer les nouveaux usages prévus dans le cadre projet urbain par la mise en place d'actions d'occupation transitoire coconstruites avec les habitants aux pieds des résidences (chantiers participatifs) en préfiguration de l'animation des friches (emprises libérées par les démolitions de logements sociaux) dans l'attente des reconstructions et des résidentialisations des bailleurs.
- Faire du développement durable et de l'environnement un enjeu de territoire. Soutenir, inciter, animer des actions qui favorisent la transition écologique dans les domaines des déchets, de la qualité de l'air, de la biodiversité, de l'alimentation locale et de l'énergie, développer le tri sélectif et la prévention de la production de déchets dans les QPV : installation de conteneurs enterrés de tri et de points d'apport volontaire aériens ou bacs roulants, intervention d'ambassadeurs du tri, gestion et valorisation des encombrants, mise en place d'aires de compostage partagé ;
- Aboutir le programme de démolition de la copropriété Joffre (horizon 2020) ;
- Aider les propriétaires occupants (aides financières, Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) et bailleurs privés à réhabiliter leur logement dans le cadre du Programme Local de l'Habitat ;
- Harmoniser la politique de peuplement à l'échelle intercommunale :
Conférence intercommunale du logement, convention intercommunale d'attributions des logements sociaux.

► Ville d'Avignon :

- Améliorer les conditions d'habitat des plus fragiles (Terminus Monclar, réhabilitation de la copropriété Saint-Roch...) ;
- Mobiliser des crédits du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur des rénovations d'équipements en territoire QPV : écoles, équipements sportifs (Gymnases, piscines...) afin de proposer aux habitants une offre de proximité de qualité ;
- Favoriser la prévention des dégradations dans l'espace public en renforçant la présence des équipes techniques sur l'ensemble du territoire ;

- Maintenir les différents dispositifs de démocratie participative : le budget participatif, la végétalisation participative et les jardins partagés, la mobilisation des Conseils de Quartier ;
- Renforcer la priorisation de l'axe 7 du dispositif d'abattement de la TFPB relatif au développement d'actions favorisant la cohésion sociale ;
- Développer une police municipale de proximité : création de postes de police de proximité dans les quartiers, partenariat Police Municipale – Police Nationale ;
- Maintenir une présence active sur le territoire avec les équipes de médiateurs du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

► **Ville du Pontet :**

- Conforter le Quartier Joffre comme centralité majeure du projet « Cœur de Ville » ;
- Maintenir le renforcement du droit commun dans les QPV ;
- Assurer une continuité du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés à l'échelle des territoires du Pontet ;
- Maintenir la priorisation de l'axe 7 du dispositif d'abattement de la TFPB ;
- Développer l'aide municipale à l'amélioration de l'habitat en complémentarité des aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ;
- Maintenir la planification de la rénovation des écoles ;
- Soutenir la commission sécurité-habitat collectif et la Cellule Communale de Partenariat de Sécurité au Quotidien (CCPSQ) dans le cadre du CLSPD ;
- Accompagner le développement du tri sélectif et le mode de collecte en conteneurs enterrés.

► **ARS :**

- Mettre en œuvre des procédures insalubrité sur le territoire des QPV lorsque cela est nécessaire ;
- Soutenir des projets dans le cadre de l'appel à projet annuel du Plan Régional de Santé Environnement ;
- Accompagner l'écriture du volet santé environnement dans le cadre d'un contrat local de santé.

4) Thématique Formation linguistique :

► **Axe stratégique : Permettre aux habitants d'accéder à la formation, à l'apprentissage linguistique et de maîtriser les savoirs de base pour une meilleure insertion sociale et professionnelle et pour accomplir leur rôle parental.**

4.1. Promouvoir les actions d'alphabétisation dans le cadre de l'appui à la fonction parentale pour soutenir l'éducation des enfants (Action éducative familiale, École ouverte aux parents...).

4.2. Favoriser l'apprentissage de la langue française et des savoirs de base à visée d'insertion sociale et professionnelle.

4.3. Harmoniser et coordonner l'offre de formation linguistique par le Pôle linguistique :

- information et communication auprès du public,
- animation et coordination du réseau de professionnels,
- gestion des centres d'examen Diplôme Initial de Langue Française / Diplôme d'Etudes en Langue Française,
- formation des formateurs,
- relais des publics vers les formations diplômantes et qualifiantes de droit commun.



Focus Partenaires

► Pôle emploi :

- Achat de formation linguistique en lien avec le diagnostic territorial et les opportunités de financement.

5) Thématique Accès aux droits :

► **Axe stratégique : Favoriser l'accès aux droits et à l'information en conjuguant lisibilité des dispositifs de droit commun et actions menées dans les quartiers prioritaires.**

5.1. Accueillir, informer et accompagner les publics par des relais d'accueil et de médiation administrative de proximité dans les QPV favorisant une cohérence et lisibilité territoriale.

5.2. Conforter le Point d'Accès aux Droits et à l'Egalité (PADE) par des permanences de proximité dans l'ensemble des QPV Avignon-Le Pontet.

5.3. Sensibiliser, accompagner et former les publics les plus fragiles pour lutter contre la fracture numérique et contribuer à l'égalité d'accès aux droits.



Focus Partenaires

► Ville d'Avignon :

- Renforcer le rôle des mairies de quartier en les transformant en véritable pôle d'animation de la vie locale afin que les habitants des QPV (Accueil, information, médiation numérique...);
- Renforcer l'activité de la Maison de Justice et du Droit ;
- Accompagner les publics vulnérables éloignés des dispositifs d'accompagnement social en soutenant les actions qui participent au renforcement de l'aide alimentaire, à la lutte contre les discriminations, à la lutte contre la précarité.

► **Ville du Pontet :**

- Soutenir l'Espace Ressources et étudier sa labellisation en Maison France Services ;
- Conforter le PADE (Point d'Accès aux Droits et à l'Egalité) et le PAD (Point d'Accès aux Droits) ;
- Centraliser les accueils de l'ensemble des services à la population en un même lieu.

6) Thématique Culture :

► **Axe stratégique : Renforcer l'accès à la culture.**

6.1. Développer « l'accessibilité » culturelle de tous les publics en QPV : médiation culturelle, information, ouverture des lieux, institutions et événements, Pass culture, jumelages, offre de mobilité...

6.2. Favoriser l'autonomisation et la responsabilité citoyenne des publics.

6.3. Valoriser la culture, l'histoire et la mémoire des quartiers et des habitants (histoire familiale également).

6.4. Favoriser le partenariat entre les acteurs du social et du culturel : changement des représentations, promotion des résidences d'artistes et des pratiques amateur, lieux d'accueil, échanges et expériences dans les QPV...



Focus Partenaires

► **Grand Avignon :**

- Favoriser la mobilisation accrue des structures conventionnées et subventionnées par le Grand Avignon (ex : Festival In, Orchestre Régional Avignon Provence, Villeneuve en scène...);
- Promouvoir la médiation culturelle à travers :
 - l'accueil dans les équipements culturels du Grand Avignon,
 - la tarification réduite pour l'accès aux représentations et à l'enseignement artistique,
 - la mise à disposition de personnels, d'artistes et d'équipements auprès des acteurs de proximité, le développement de projets culturels dans les quartiers et avec / dans les structures socio-culturelles de proximité et les établissements scolaires (Conservatoire, ORAP, Festival in d'Avignon, Pont Saint-Bénézet en 3D, Orchestre à l'école...).

► **Ville d'Avignon :**

- Favoriser la médiation culturelle : développement du Pass Culture, maintien de la gratuité des musées municipaux ;
- Soutenir la création culturelle et favoriser son implantation dans les quartiers au plus près des habitants (Pôle associatif du quartier de Saint-Chamand).

► **Ville du Pontet :**

- Maintenir la qualité de la programmation culturelle de la Ville et son lien avec les acteurs du territoire (écoles, collège, accueils de loisirs, associations...);
- Soutenir les actions culturelles des opérateurs municipaux et associatifs.

7) Thématiques transversales : la santé, la prévention de la radicalisation, l'égalité Homme / Femme...

a) Favoriser l'accès aux soins et à la santé à travers la coordination et l'animation de l'ASV (Atelier Santé Ville) :

- Assurer l'animation et la coordination des acteurs autour d'une stratégie en santé par la réactivation de l'Atelier Santé Ville ;
- Favoriser l'accompagnement et la prévention notamment des publics vulnérables et en perte d'autonomie ;
- Développer les actions de médiation en faveur de l'accompagnement aux démarches de santé des habitants ;
- Faire émerger des environnements favorables à la santé ;
- Favoriser l'inclusion sociale et sanitaire des femmes dans les quartiers ;
- Développer « des passerelles » entre l'Atelier Santé Ville et le Conseil Local en Santé Mentale pour renforcer le partenariat et favoriser leurs déclinaisons opérationnelles.



Focus Partenaires

► ARS :

- Déployer les orientations du Projet Régional de Santé (PRS) au sein des QPV et donc soutenir des projets dans le cadre des appels à projet annuels du PRS autour de :
 - Femmes Enceintes, Parents, Petite Enfance (FEPPE),
 - Enfants, Adolescents, Jeunes (EAJ),
 - Population Générale (Pop G),
 - Personnes très démunies (Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins),
 - Addictions.
- Favoriser l'accès aux soins : par le développement de structures d'exercice coordonné et susciter l'installation de médecins ;
- Susciter une réflexion autour d'un Contrat Local de Santé (CLS).

► Grand Avignon :

- Favoriser l'articulation de l'ASV avec les principaux plans et programmes territoriaux de l'agglomération (NPRU, Plan Alimentaire Territorial, Plan Climat Energie Air Territoires...).

► Ville du Pontet :

- Faciliter les partenariats opérateurs, Maison de la Santé du Pontet et ASV.

b) Mettre en œuvre le Plan de prévention de la radicalisation, annexé au Contrat de Ville :

- Favoriser le partage et la circulation de l'information, et la formation des acteurs en matière de prévention de la radicalisation ;
- Mener des actions concrètes en matière d'accompagnement des jeunes, de renforcement de l'esprit critique et de lutte contre le complotisme ;
- Poursuivre et développer les actions du GSFR (Groupe de Sensibilisation et de Formation contre la Radicalisation) dans le contrat de ville.

c) Favoriser l'égalité femmes-hommes et l'émancipation des femmes :

- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes : réappropriation de l'espace public, levée des freins à l'emploi des femmes, favoriser financièrement les actions émancipatrices en faveur des femmes, développer la formation des acteurs...
- Prévenir les violences faites aux femmes et renforcer l'aide aux victimes.

d) Occuper le terrain et aider la vie associative :

- Accroître le développement des CPO (Conventions Pluriannuelles d'Objectifs) pour donner une meilleure lisibilité financière notamment aux « associations de proximité faisant leurs preuves » et simplifier le quotidien des associations ;
- Mobiliser les fonds européens dans le cadre de la Convention Investissement Territorial Intégré (ITI) du Grand Avignon 2014-2020 et du futur programme opérationnel 2021-2027.



Focus Partenaires

► État :

- Optimiser le nombre et les missions des coordonnateurs associatifs (postes Fonds de Coopération de la Jeunesse et d'Education Populaire) et des postes de médiateur / adultes relais dans les structures de terrains ;
- Expérimenter une animation territoriale participative (projet Commissariat Général à l'Egalité des Territoires-régie des quartiers).

► Grand Avignon :

- Assurer l'animation et la coordination de l'équipe opérationnelle, l'ingénierie de projet auprès des opérateurs.

► Ville d'Avignon :

- Accompagnement et soutien technique aux associations : mise en œuvre du portail associatif, mobilisation et animation du Conseil de la Vie Associative ;
- Développement des appels à projets (ESS, Ville solidaire, FLPD, ESS, Culture...) pour faciliter l'implication des associations.

► **Ville du Pontet :**

- Soutenir la création d'un nouvel Espace de vie sociale dans le quartier Joffre / centre-ville ;
- Favoriser le développement de la prévention spécialisée dans les QPV et son maillage sur le territoire (en lien avec la thématique jeunesse).

e) Favoriser l'engagement et la citoyenneté



Focus Partenaires

► **État :**

- Sensibiliser et former les acteurs œuvrant en Politique de la ville, à la laïcité et aux valeurs de la République ;
- Développer le service civique.

► **Ville du Pontet :**

- Encourager la formation des personnels municipaux et associatifs aux Valeurs de la République et à la Laïcité ;
- Maintenir les rencontres de quartiers Maire/citoyens ;
- Soutenir la participation et les actions du Conseil citoyen du Pontet.

Article 5 : Priorités et contributions du Conseil départemental de Vaucluse

Pour le Département, signataire et partenaire des Contrats de ville depuis 2015, cette politique publique vise à **lutter**, tout comme la politique d'action sociale dont il est chef de filat, **contre toutes les exclusions pour l'ensemble des publics** (précarité, âge, handicap, logement, dépendance, isolement...) dans un objectif commun de **soutien aux personnes** dans leur quotidien, pour favoriser leur **autonomie** et **réduire les inégalités sociales** ou **territoriales** à travers des actions de proximité.

Cette démarche s'organise dans le même cadre d'action territorialisé, que celui de l'action sociale, concerne le même public que celui des EDeS (Espaces Départementaux des Solidarités), et propose une politique partenariale qui mobilise les acteurs de terrain déjà connus autour d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial partagé.

À ce titre, le Département, acteur majeur du développement social local, entend réaffirmer sa mobilisation dans l'**accompagnement des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires** et la contractualiser par la signature de ces protocoles.

Cette mobilisation s'inscrit dans l'orientation stratégique Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement son axe 3 « contribuer à une société plus inclusive et solidaire » dans lequel le Département soutient les dynamiques solidaires de proximité.

Celles-ci s'articulent autour de 5 grandes priorités d'intervention :

- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté,
- Développer l'accès à l'emploi,
- Promouvoir la qualité de vie,
- Soutenir l'innovation et l'expérimentation,
- Encourager l'intergénéralité.

L'engagement du Département se déploiera au travers :

- Du droit commun,
- De crédits spécifiques Politique de la ville révisables annuellement,
- De la mobilisation des personnels et des locaux des EDeS,
- De l'accompagnement de la Direction de l'Action Sociale et de son service « Prévention des Exclusions et du Développement Social Local ».

Article 6 : Évaluation

Le Contrat de ville fera l'objet d'une **évaluation finale avant le 31 décembre 2022**.

SIGNATAIRES

Fait à

Le

Le Préfet de Vaucluse Bertrand GAUME

Le Président de la Communauté d'Agglomération Du Grand Avignon
Patrick VACARIS

Le Maire d'Avignon Cécile HELLE

Le Maire du Pontet Joris HEBRARD

Le Président du Conseil Régional Sud Renaud MUSELIER

Le Président du Conseil Départemental De Vaucluse
Maurice CHABERT

Le Procureur de la République Philippe GUEMAS

Le recteur de l'Académie d'Aix-Marseille Bernard BEIGNIER

Le Directeur territorial de la Banque des Territoires Christian CARIOU

**La Déléguée territoriale de Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé
Provence Alpes-Côte d'Azur** Caroline CALLENS

Le Directeur régional Pôle Emploi Provence Alpes-Côte d'Azur
Thierry LEMERLE

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales De Vaucluse
Georges BOUTINOT

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales De Vaucluse
Christian DELAFOSSE

**La Directrice Générale de la Mutualité Sociale Agricole
Alpes Vaucluse** Marie-Claude SALIGNON

Le Président de Grand Delta Habitat Michel GONTARD

Le Président de Mistral Habitat Jean-Baptiste BLANC

Le Directeur ERILIA Avignon Vincent HERVE

Le Directeur Adjoint ADOMA Ouest Provence Samir DHINA